

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	6
01 DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION	7
1 Conditions d'admission	8
1.1 Ne plus être soumis à l'obligation scolaire	9
1.2 Avoir terminé certaines études, apprentissages ou formations	9
Notion de « avoir terminé » des études	10
Pour les études suivies en Belgique	11
Pour les études secondaires suivies à l'étranger	12
1.3 Avoir mis fin à toutes les activités imposées par un programme d'études ou d'apprentissage	13
1.4 Être âgé de moins de 25 ans au moment de la demande	13
Principe	13
Tempérament	14
1.5 Avoir accompli un stage d'insertion	15
Durée du stage d'insertion	15
Journées qui sont prises en considération	16
Journées qui ne sont PAS prises en considération	17
Travail à temps partiel et stage d'insertion	18
Études ou formation et stage d'insertion	18
Obligations pendant le stage d'insertion	22
Vacances et stage d'insertion	23
1.6 Obtenir deux évaluations positives de son comportement de recherche d'emploi	23
Principe	24
Information	24
Contrôle	24
Évaluation	25
Contenu de l'évaluation	25
Comment s'y préparer ?	27
Déroulement des évaluations	27
Résultat de l'évaluation	29
Évaluation négative	29
Événements assimilés à une ou deux évaluations positives	31
Déménagement du jeune travailleur	32
Suspension de la procédure de contrôle	33
1.7 Ne pas avoir été admis ou pu être admis au bénéfice des allocations de chômage	34
1.8 Pour les ressortissants étrangers	35
2 Démarches et formalités	36
2.1 À la fin des études et avant le stage d'insertion	36
2.2 Après le stage d'insertion	36
Réinscription comme demandeur d'emploi	37
Introduction de la demande d'allocations d'insertion	37
Suivi de la demande d'allocations d'insertion	37
Autres démarches et formalités	38
3 Obligations du chômeur	38
4 Dispenses	39
5 Montants des allocations d'insertion	40
5.1 Tableau des montants	40
5.2 Les différentes catégories de chômeur en fonction de la situation familiale	40
Cohabitant avec charge de famille	41
Cohabitant simple	41
Cohabitant privilégié	42
Isolé	43
Notion de « revenus professionnels »	43
Notion de « revenus de remplacement »	44
5.3 En cas de changement de catégorie	44
5.4 Contrôle de la situation familiale	45
Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement	45
Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'ONEM	45
Convocation à l'Onem et visite domiciliaire	45
Sanctions	46
6 Période d'indemnisation	47
6.1 Crédit de 36 mois	48
Définition	48
Prise de cours du crédit	48

6.2	Prolongation des 36 mois pour causes de suspension	48
6.3	Droit additionnel	49
6.1	Crédit de 12 mois	50
	Définition	50
	Prise de cours du crédit	50
6.2	Prolongation des 12 mois pour causes de suspension	50
6.3	Droit additionnel	51
7	Allocations de transition	51
02	AUTRES ALLOCATIONS ET AIDES SPECIFIQUES AUX JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI	52
1	Aides à l'emploi en faveur des jeunes	52
1.1	Impulsion moins de 25 ans.....	52
	Employeurs concernés	52
	Travailleurs concernés	53
	Modalités d'octroi.....	53
	Durée	53
	Cumul éventuel.....	53
	Montant de l'aide	53
2	Autres aides à l'emploi	54
2.1	Impulsion 12 mois +	54
	Employeurs concernés	54
	Travailleurs concernés	54
	Modalités d'octroi.....	54
	Durée	54
	Cumul éventuel.....	54
	Montant de l'aide	55
2.2	PFI	55
	Principe	55
	Employeurs concernés	56
	Travailleurs concernés	56
	Durée	57
	Assurances	57
	Spécificités liées à l'Ancien régime	57
	Spécificités liées au Nouveau régime	58
2.3	APE.....	60
	Employeurs concernés	60
	Travailleurs concernés	60
	Durée et montant de l'aide	60
2.4	Sesam.....	60
	Employeurs concernés	60
	Travailleurs concernés	61
	Durée et montant de l'aide	61
2.5	Réduction groupe-cible « Premiers engagements »	61
	Employeurs concernés	62
	Cumul éventuel.....	62
	Durée et Montant de l'aide.....	62
2.6	Réduction groupe-cible « jeunes travailleurs »	63
	Employeurs concernés	63
	Travailleurs concernés	63
	Montant de l'aide	63
2.7	Incitant +	64
	Travailleurs concernés	64
	Montant de l'aide	64
3	En cas de litige.....	65
3.1	Aide juridique.....	65
	Aide juridique de première ligne.....	65
	Aide juridique de deuxième ligne	65
3.2	Assistance judiciaire	66
3.3	Trouver un avocat spécialisé.....	66
3.4	Aide sociale	66
03	ACTIONS D'INSERTION ET AIDE A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	68
1	Rôle des MIRE	68
1.1	Mission principale	68
1.2	Autres missions.....	68
2	Bénéficiaires de l'accompagnement	69
2.1	Bénéficiaires visés par le décret	69
	Conditions communes à tous les bénéficiaires	69
	Conditions complémentaires	69
2.2	Autres bénéficiaires	70

3	Modalités de prise en charge	70
3.1	Caractéristiques communes aux MIRE	70
	Méthodologie libre	70
	Minimum requis	70
3.2	Phases de la prise en charge	71
	Phase d'accueil et de bilan	71
	Phase d'accompagnement vers l'emploi	71
	Phase d'accompagnement dans l'emploi	72
3.3	Durée de la prise en charge	72
	GLOSSAIRE	73
	ANNEXES	75
1	Mesures transitoires : limitation dans le temps de la période d'octroi des allocations	75
	SOURCES JURIDIQUES	78
	CLAUDE DE DROIT D'AUTEUR	80
	CLAUDE DE NON-RESPONSABILITE	80